

CSA de la DI des Hauts de France

du 6 novembre 2023

Ce lundi 6 novembre, le CSA de notre DI s'est tenu sous la présidence de M. Philippe RICHARD, notre nouveau DI.

En réponse aux liminaires et propos liminaires des OS, on a appris que notre administration allait rapidement prendre contact avec la chancellerie compétente pour clarifier la position d'un procureur de Soissons qui n'apprécie pas d'être dérangé la veille d'un jour férié et pendant les vacances scolaires. Cette réponse, qui exprime fermement l'incompréhension, est attendue par la communauté douanière.

Le **SNAD CGT** a exprimé sa préoccupation concernant le grand nombre de postes proposés à des auxiliaires sur notre DI (10). Il demande de prioriser les concours pour le recrutement. En réponse, le DI a souligné que c'est une pratique courante pour faire face à des besoins ponctuels.

Notre nouveau DI s'engage à ne pas réduire les effectifs CO et Surv de la résidence d'Arras suite au transfert vers la DR de Lille. Le volume d'activité du BP d'ARRAS reste important et justifie le maintien des emplois. Au niveau de la surveillance, il n'y a pas de changement de missions en perspective.

Suite au préavis de grève (consultable [ici](#)) de l'intersyndicale CFDT-**CGT**-UNSA-USD FO de la DR de Dunkerque concernant les BC de Calais et Dunkerque, l'administration a accepté de reporter le vote sur la cote de service et la convention ARTT. Il a été souligné qu'il n'y a pas d'urgence et qu'il ne s'agit pas de supprimer des acquis, mais simplement de se conformer à la réglementation du travail. Un compromis semble se dessiner, et les agents devraient valider certaines propositions. Une mise en place de l'autorégulation par les agents devrait résoudre le dépassement des 48 heures sur 7 jours glissants que le 1/4h relève engendre sur certaines périodes de l'année.

M. RICHARD insiste sur le caractère non urgent de la modification de la cote de service et de la validation de la convention ARTT. Si les agents le souhaitent, ils peuvent prendre plus de temps pour réfléchir. Il ne souhaite pas changer ce qui fonctionne bien.

Le SNAD CGT Dunkerque reste néanmoins vigilante aux attentes des collègues et rappelle, via ce compte rendu, qu'avec un dépôt de préavis de grève, il est prévu une période, un laps de temps, pour la négociation, et qu'une fois de plus, l'administration n'a pas souhaité prendre contact avec les OS.

TRANSFERT arrondissement d'ARRAS

À l'ordre du jour, les OS devaient valider la modification du décret qui délimite le périmètre des DR de Dunkerque et Lille, avec un transfert des arrondissements d'ARRAS/LENS et BETHUNE à la DR de Lille (division d'Halluin).

Le vote contre de la majorité des représentants du personnel ne permet pas cette modification, et un nouveau CSA devra statuer. En cas de vote contre, l'avis sera réputé donné, et l'administration validera néanmoins la modification du décret.

La **CGT** a voté contre, comme elle l'avait déjà fait lors de la présentation du projet, n'ayant pas obtenu suffisamment de garanties concernant le maintien des emplois et des missions des collègues de la résidence d'ARRAS.

De nombreuses questions ont été posées sur le fonctionnement de la brigade et les relations avec les fonctions de support. Il semble utile de prendre le temps d'analyser cela tranquillement.

Le DI ne prévoit pas de changer ce qui fonctionne et qui peut rester en l'état, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances TPCI et Tir.

BILAN BREXIT

Ces échanges ont permis à la **CGT** de rappeler qu'elle demande un bilan sur l'augmentation de la charge de travail liée au BREXIT qui démontrera l'inadéquation actuelle des Effectifs de Référence. Nous avons souligné l'état catastrophique des effectifs des **BP du littoral**, avec de moins en moins de personnels pour une charge de travail de plus en plus importante. Concernant le **BP Calais**, les effectifs des pôles ATA et PCF n'avaient pas fait l'objet d'une prévision par l'administration. Quant au **BP Dunkerque**, la **CGT** Dunkerque souligne que le déménagement du bureau à Loon-Plage va entraîner une hémorragie au niveau des effectifs. La **CGT** réaffirme un mal-être au travail qui persiste depuis trop de temps.

Monsieur le Directeur Interrégional nous promet un bilan, mais il rappelle qu'il souhaite avant tout un alignement des Effectifs Réels sur les Effectifs de Référence avant de demander des effectifs supplémentaires.

Dans l'attente et pour tenir compte du déficit en effectifs, le Directeur Interrégional affirme que l'on peut **alléger la charge des travail des agents** en jouant sur le taux de contrôle ou en adoptant des mesures de simplifications réglementaires. La **CGT** Dunkerque répond que le taux de contrôle est déjà faible (entre 0 et 1%), ce qui ne renforce pas la satisfaction dans le travail chez les agents ni ne résout la problématique de l'accumulation des retards de nombreux dossiers.

Le Directeur Interrégional souhaiterait qu'un nouveau concours avec recrutement spécifique dans les Hauts de France soit programmé.

BSI d'Amiens

À la demande de la **CGT**, un point sur la situation du BSI d'Amiens a été abordé. Des conflits interpersonnels perturbent la vie quotidienne des agents. Mme la Psychologue du Travail de la DI des Hauts-de-France est intervenue pour mettre en place un processus visant à restaurer un environnement de travail apaisé. Ce processus prend du temps, et la **CGT** souhaite un retour à la normalité tout en respectant les collègues.

JOP 2024

Il était grand temps que les douaniers des Hauts-de-France aient accès aux informations concernant les directives qui seront mises en place pendant les Jeux Olympiques de 2024. Le **SNAD CGT** a rappelé l'urgence de la situation et la nécessité de communiquer avec les agents. Une fois que le cadre sera clairement défini, les collègues pourront s'organiser et planifier leurs congés.

Pour commencer, il est important de mettre de côté le sujet indemnitaire, car cela ne relève pas de la compétence de la DI. Le **SNAD CGT** des HdF souhaite une compensation pour les efforts à venir des agents mobilisés. Les Jeux Olympiques sont une période propice pour exprimer leur mécontentement.

Le **SNAD CGT** rappelle aux agents que nous sommes une administration chargée du contrôle des marchandises, et dans les mois à venir, nous serons confrontés à un afflux important de matériel lié aux JO. Sans ce matériel, les Jeux Olympiques ne pourront avoir lieu.

D'ailleurs, le Directeur Interrégional nous confirme que notre mission est le contrôle des marchandises et des frontières, et que cela a été bien compris par le préfet de région. Les effectifs devant être présents seront adaptés en fonction des enjeux. Les services de la DI vont affiner au mieux les périodes et les sites nécessitant la mise en place d'un dispositif de présence renforcée.

En résumé, uniquement pendant la période des JO (26 juillet - 7 août), les services de surveillance de notre DI devront avoir 80 % de leurs effectifs réels disponibles. Toutes les équipes cynophiles «recherches d'explosifs» seront mobilisées. Les effectifs de notre DI seront renforcés par des agents volontaires des DI non impactées par les JO et par des ACP2 en stage.

Exemple donné par le DI :

Si l'effectif réel d'une brigade est de 20 agents, 20 % (4 agents) pourront prendre des congés.

Si 4 renforts JO sont présents dans la brigade, alors 4 agents supplémentaires pourront partir en congés.

En dehors de la période des JO, il sera probablement demandé une présence plus soutenue dans les services pour s'adapter aux flux de marchandises générés par les JO. Les services OP/CO pourraient être impactés par une activité plus importante, et les chefs de services communiqueront sur d'éventuels besoins en effectifs présents.

À l'issue de leur formation, la commission d'affectation décidera de leurs résidences futures. Leur scolarité sera donc scindée en deux, et leur stage pendant les JO ne constitue en aucun cas une affectation définitive. Les agents auront des facilités de logement à l'ENDT ou à la Masse de Dunkerque.

Le **SNAD CGT** a souligné la nécessité de répondre rapidement aux interrogations des collègues. Le DI s'engage à effectuer le travail d'identification des brigades concernées et à donner des consignes aux CSDS pour commencer à informer les collègues sur le dispositif des JO 2024.

Le **SNAD CGT** souligne l'impact possible des brigades ayant un PPF comme Beauvais. Le DI affirme que la brigade de Beauvais pourra compter sur un ER au complet.⁷

DERNIERE MINUTE mail de Madame le directrice régionale de Dunkerque le 10/11/2023.

En vue de la préparation des JOP du 26 juillet au 11 août 2024, vous trouverez ci-joint le message à adresser aux agents SU placés sous votre autorité :

«En vue de préfigurer la programmation des services, pendant la période de mobilisation maximale liée aux Jeux Olympiques 2024 (80% des effectifs réels du 26 juillet au 11 août), et pour offrir aux personnels toute la visibilité souhaitable sur la prise de leurs prochains congés d'été, il est demandé aux chefs de service de la surveillance de recenser, parmi les agents placés sous leur responsabilité, ceux qui seraient soumis à des contraintes personnelles ou familiales impératives les conduisant à devoir s'absenter du service pendant cette période.

Ces informations devront être communiquées dans les meilleurs délais et au plus tard le 10 décembre 2023».

FACVA ou Fond d'Amélioration du Cadre de Vie des Agents

Le **SNAD CGT** a rappelé que ce fond est à la **disposition des agents** afin d'améliorer leur cadre de vie au travail. Il ne vise pas à compenser les manquements de l'employeur à ses obligations. Son utilisation résulte de consultations au sein des services. Il doit profiter au plus grand nombre, et les projets sont validés par un comité de suivi au niveau national.

Il est souligné que **les chefs de service ne doivent pas censurer les projets**, exprimer de réprobation à leur égard, ni exercer de pression sur les collègues concernant le choix des projets. En outre, le matériel reçu dans les services doit être mis à disposition des agents dans les meilleurs délais.

Les BHR devront intervenir dans de nombreux sites là où le déploiement du matériel nécessite une installation spécifique.

De nombreux projets sont déjà financés, mais la réception du matériel dépend également des fournisseurs.

Un nouvel exercice d'appel à projets sera lancé début 2024.

Pour qu'une activité de cohésion soit validée, il faut disposer d'un devis précis.

Le budget est alloué à chaque service sur la base de **180 € par agent**, et à ce jour, il reste 45 % du budget de la DI à utiliser.

En pièce-jointe vous pouvez trouver les projets validés (ou pas) de notre DI, par service. Document extrait des documents de travail du COSUI DG du 09/11/2023.

QUESTIONS DIVERSES

BSI de Dunkerque

Le **SNAD CGT Dunkerque** a organisé une **RMIS à la BSI de Dunkerque** en octobre afin de permettre aux agents de réfléchir et de faire des propositions pour aménager les espaces libérés suite au déménagement de la BSE de Dunkerque. Le compte rendu de cette RMIS a été transmis à l'administration pour qu'elle puisse en prendre connaissance et l'utiliser afin d'améliorer les conditions de travail des collègues.

Le compte rendu est consultable ([ici](#))

Obligation de 6 agents lors des vacances des BSI de Boulogne-St Omer-Dunkerque-Arras

Le **SNAD CGT** a demandé à Madame la Directrice régionale d'expliquer cette exigence, qui est spécifique à cette région (il n'y a pas de consignes similaires à la DR de Lille), et qui n'est pas en accord avec les consignes nationales préconisant des vacances à 4 agents en cette période de Vigipirate urgence attentat. Bien que la sécurité des agents lors des contrôles soit une préoccupation louable, cette exigence n'est pas adaptée aux brigades ayant des effectifs réduits.

Le **SNAD CGT** a demandé à la DR de réduire ce dispositif et d'accorder des autorisations d'absence si un service devait être annulé faute d'effectifs suffisants (3 ou plus, mais moins de 6).

BP Dunkerque

Le **SNAD CGT** rappelle que le transfert du BP de Dunkerque au PCUF de Loon Plage est une décision de l'administration, et elle doit tout mettre en œuvre pour que ce déménagement soit le moins contraignant pour les collègues. Il est nécessaire qu'elle intervienne auprès du GPMD pour qu'il aménage une zone appropriée pour un arrêt de bus et s'adapter aux horaires d'ouverture / fermeture du bureau. La CUD est prête à mettre en place un arrêt de sa ligne de bus uniquement si cet arrêt est sécurisé.

Température au BC de Calais

Le **SNAD CGT** a informé le DI que le lundi 6 novembre, les collègues du BC de Calais ont dû travailler dans une température de **16,2 °C à 9h**.

Nous exigeons que l'administration résolve ce problème au plus vite.

En tant que locataires, le propriétaire doit fournir des locaux adaptés au travail.

Il faudra également trouver une solution pour la fuite d'eau au plafond du local social du BP.

Les problèmes de salpêtre dans le garage ont été signalés à nouveau.

En réponse à la demande du **SNAD CGT** d'adapter l'éclairage du BP pour répondre aux besoins des collègues, l'administration nous répond que la BHR de Lille doit intervenir, mais cela dépendra de leur disponibilité.

ASTUCE **CGT** : il est nécessaire d'augmenter les effectifs dans les BHR !

AG

Section Dunkerque

le vendredi 17 novembre 2023

9h

Bourse du travail, place Crevecoeur, Calais.

Section Lille

le vendredi 24 novembre 2023

9h30

Bureau de Prouvy.

Hauts de France

la
cgjt
DOUANES

5/5

COMPTÉ-RENDU - CSA 06.11.23